

# Votre guide pour une planification plus judicieuse du revenu de retraite





---

Vous avez une vision pour votre retraite. Mais vous ne savez pas quel sera votre revenu de retraite, ni de combien vous aurez besoin.

## Liste de contrôle pour la retraite

Vos sources de revenu de retraite et votre stratégie de retrait de vos économies peuvent avoir des répercussions considérables sur vos rentrées de fonds et votre fardeau fiscal. Nous pouvons vous aider à calculer vos dépenses actuelles, à les projeter sur vos années de retraite et à élaborer la stratégie de retrait personnalisée qui vous convient le mieux.

Voici quelques sources de revenu de retraite dont vous devez tenir compte :

### Sources gouvernementales

- Sécurité de la vieillesse (SV)
- Supplément de revenu garanti (SRG)
- Régime de pension du Canada/Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ)

### Sources liées à un emploi

- Régimes de retraite d'employeur
- REER collectifs
- Régimes de participation différée aux bénéfices

### Sources personnelles

- Placements enregistrés (REER, FERR, CRI, FRV, FERR réglementaire, CELI)
- Placements non enregistrés
- Rentes

### Autres sources

- Emploi à temps partiel ou revenu tiré d'une seconde carrière
- Revenu d'un immeuble à usage locatif
- Actif d'entreprise
- Autres économies

---

# La multiplicité des sources de revenu de retraite accentue la complexité

Pendant votre vie active, vous avez fort probablement reçu un chèque de paye de votre employeur ou de votre entreprise. Lorsque vous prendrez votre retraite, vous pourriez plutôt recevoir de multiples chèques provenant de prestations d'État, de prestations de régimes d'employeur et de vos économies personnelles.

La gestion financière peut devenir compliquée lorsque votre revenu provient de multiples sources. IG Gestion de patrimoine divise la planification du revenu de retraite en quatre étapes afin que vous ayez la mainmise sur ce revenu et que vous viviez votre retraite comme vous l'entendez.



**Première étape :** Connaître le système canadien de revenu de pension. Le système canadien de revenu de pension comprend trois paliers. Les connaître peut vous aider à assurer votre sécurité financière à la retraite.

## Premier palier : Prestations d'État

**Sécurité de la vieillesse (SV)** – Toute personne qui a résidé au Canada pendant au moins dix ans après l'âge de 18 ans y est admissible. Le versement des prestations de la SV peut commencer à 65 ans, mais le gouvernement vous permet de le reporter jusqu'à cinq ans afin de recevoir un montant annuel plus élevé. La SV fait l'objet de retenues par tranches croissantes à mesure que le revenu net individuel dépasse un certain seuil, jusqu'à ce qu'elle soit complètement éliminée à un niveau de revenu supérieur. Le montant de la SV et le seuil de récupération sont rajustés chaque année. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

**Supplément de revenu garanti (SRG)** – Montant versé à ceux qui ont peu ou pas de revenu à part la SV. Les prestations du SRG sont habituellement calculées en fonction du revenu de l'année antérieure et ne sont pas imposables.

**Une allocation** est offerte à toute personne à faible revenu âgée entre 60 et 64 ans dont le conjoint est décédé ou qui est mariée ou vit en union de fait avec une personne âgée à faible revenu.

**Régime de pension du Canada / Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ)** – Offert à tout employé ou travailleur autonome qui y a contribué durant sa vie active. Vous pouvez commencer à recevoir des prestations du RPC / RRQ à tout moment entre 60 et 65 ans, mais vos prestations seront réduites; si vous commencez à les recevoir entre 65 et 70 ans,

Vous connaissez l'importance d'avoir une stratégie de placement efficace. Or, il est tout aussi important d'avoir un plan détaillé pour tirer un revenu de retraite des placements que vous avez alimentés au fil des ans.

les montants seront plus élevés. Le RPC/RRQ vous procurait traditionnellement une prestation d'environ 25 % de la moyenne de vos revenus d'emploi annuels durant votre vie active, à concurrence de certains plafonds. Depuis 2019, ce pourcentage augmente graduellement et atteindra 33 % après un certain nombre d'années.

### Deuxième palier : Régimes de retraite privés et REER collectifs

De nombreux Canadiens participent à un régime de retraite d'employeur ou à un REER collectif. Le revenu tiré de ces sources dépend du type de régime(s) et de nombreux autres facteurs, tels que le montant que vous ou votre employeur avez versé dans le(s) régime(s) et vos années d'ancienneté. Certains régimes de retraite prévoient le versement d'un revenu garanti à vie, tandis que le revenu de retraite fourni par les REER collectifs et d'autres types de régimes de retraite dépendra des montants accumulés dans les régimes.

### Troisième palier : Épargne personnelle

Les prestations d'État et les régimes de retraite d'employeur visent à procurer un revenu de base, mais vos économies personnelles sont essentielles pour assurer votre sécurité financière tout au long de votre retraite. Vos économies personnelles peuvent comprendre les REER, les CELI, d'autres comptes de placement et d'épargne, des valeurs de rachat de polices d'assurance vie et des biens immobiliers qui peuvent produire des revenus à la retraite.

Tous ces placements peuvent vous procurer diverses sommes d'argent à différents intervalles, et vous pourriez avoir à prendre des décisions éclairées pour vous assurer qu'ils continueront à produire le rendement dont vous avez besoin.





À la retraite, votre épargne devra encore fructifier pour compenser les inévitables augmentations du coût de la vie.

## Deuxième étape : Bâtir un plan de revenu de retraite

Vous connaissez l'importance d'avoir une stratégie de placement efficace. Or, il est tout aussi important d'avoir un plan détaillé pour tirer un revenu de retraite des placements que vous avez alimentés au fil des ans. Sinon, votre revenu de retraite risque fort d'être nettement inférieur à vos attentes et de ne pas durer toute votre vie.

**Établissez le niveau de revenu dont vous aurez besoin à la retraite.** Certaines personnes se fient à la règle selon laquelle il faut de 70 à 80 % du revenu familial actuel pour maintenir son style de vie à la retraite. Mais vous pourriez avoir besoin de plus ou de moins selon la vision que vous avez de votre retraite. Pour connaître le revenu dont vous aurez besoin, nous faisons concorder votre vision de la retraite avec les réalités financières de votre vie à la retraite :

- Nous vous aiderons à repérer les dépenses que vous pouvez diminuer ou éliminer, comme les frais de transport quotidiens et, peut-être, l'abandon d'une de vos deux voitures. Votre budget répartira les dépenses essentielles (l'argent dont vous avez besoin pour vivre) et les dépenses discrétionnaires (l'argent pour vos loisirs comme des voyages).
- Nous pouvons calculer le revenu des prestations d'État et celles provenant de régimes de retraite d'employeur. L'écart entre vos dépenses et ce revenu devra être comblé par le revenu de vos économies personnelles.

### **Laissez-nous vous élaborer un plan pour la retraite.**

À la retraite, votre épargne devra encore fructifier pour compenser les inévitables augmentations du coût de la vie.

Votre plan doit également vous protéger contre la volatilité des marchés, surtout contre un repli boursier au début de votre retraite qui pourrait réduire considérablement le revenu provenant de vos placements. Ne vous limitez toutefois pas aux placements à revenu fixe, comme les certificats de placement garanti (CPG), qui sont « sûrs », mais qui produisent de faibles rendements. Nous pouvons vous aider à bâtir votre portefeuille en y incluant une gamme de placements qui contribuent à vous protéger contre les replis tout en vous assurant des rentrées de fonds pour accommoder votre style de vie.

**Votre plan devrait générer une source continue de revenu.** N'oubliez pas que vous pourriez avoir besoin d'un revenu pendant 30 ans ou plus. Nous évaluerons la durée de votre revenu de retraite. Ensuite, nous proposerons des solutions de revenu de retraite pour nous assurer que vous disposerez d'une source de revenu stable tout au long de votre retraite.

Lorsque vous nous rencontrerez, assurez-vous d'énumérer toutes vos sources de revenu de retraite et à quel moment vous pouvez espérer recevoir de l'argent de chaque source (chaque semaine, mensuellement, annuellement). Vous devez vous assurer que vos sources de revenu garanti vous permettront de payer vos dépenses essentielles afin d'avoir l'esprit tranquille à la retraite.

## Troisième étape : Adopter des approches fiscalement avantageuses

Un bon plan de revenu de retraite peut vous permettre de bénéficier pleinement d'avantages fiscaux tels que le crédit en raison de l'âge, le crédit pour revenu de pension et d'autres crédits d'impôt, tout en évitant peut-être de perdre une partie de vos prestations de la SV.

### Voici quelques-unes des options qui s'offrent à vous :

- Le fractionnement de revenu avec votre conjoint, s'il est possible, peut vous aider non seulement à obtenir de meilleurs crédits d'impôt, mais également à faire passer le revenu dans une tranche d'imposition moins élevée.
- L'investissement dans des fonds communs de placement qui vous permettent de recevoir un revenu composé en partie des rendements du fonds, et en partie d'un remboursement du capital de votre placement initial. Votre capital n'est pas considéré comme un revenu et n'est donc pas assujéti à l'impôt l'année au cours de laquelle il est reçu ou, selon votre âge, le retrait d'un montant suffisant pour maximiser le crédit pour revenu de pension.
- Le retrait du montant minimum obligatoire de votre FRR et d'autres placements entièrement imposables ou, selon votre âge, le retrait d'un montant suffisant pour maximiser le crédit pour revenu de pension.
- Choisir des placements non enregistrés qui offrent un traitement fiscal avantageux.

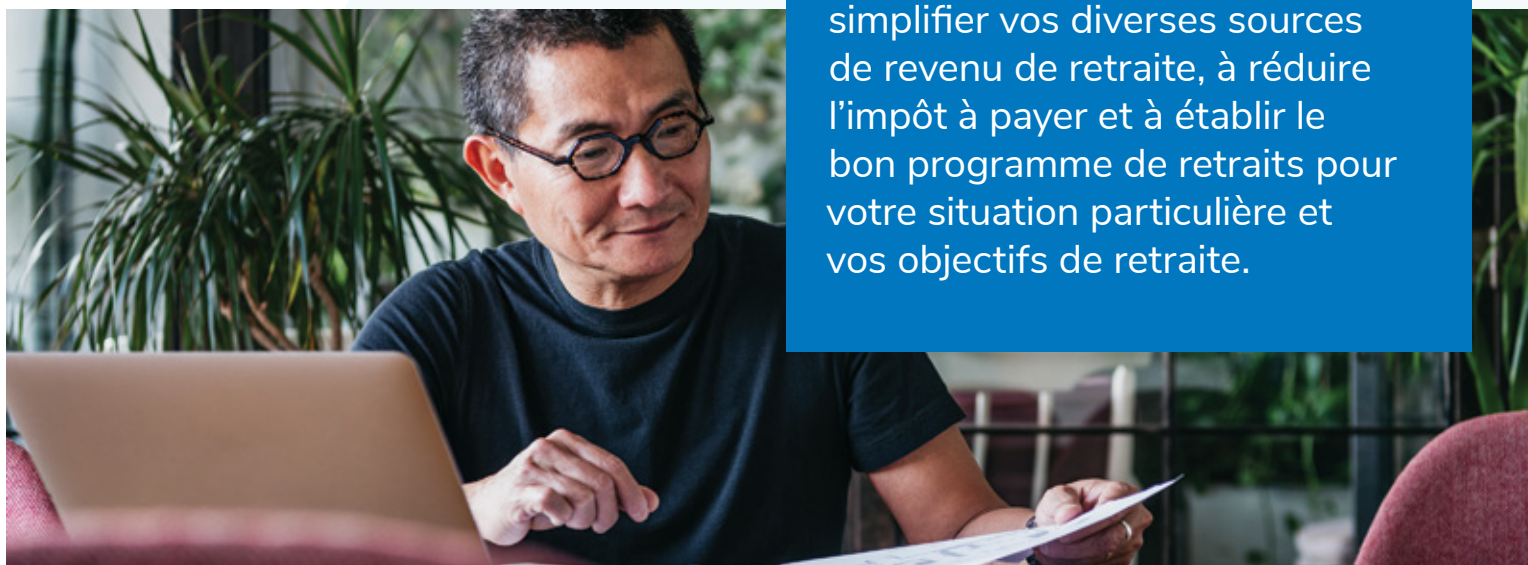
- Savoir comment gérer les retraits d'un CELI afin d'en faire une source de liquidités non imposable à la retraite.
- Travailler à temps partiel ou devenir consultant après la date officielle de votre retraite.

## Quatrième étape : Consolider et simplifier

À l'approche de la retraite, pensez à simplifier la gestion de vos biens en consolidant vos divers placements, comptes d'épargne, régimes enregistrés et régimes d'assurance. Lorsque vous avez de nombreuses sources de revenu, il est facile de perdre le fil et de rater des occasions d'améliorer votre revenu de retraite et de réduire l'impôt à payer. Il est souvent possible de consolider les placements sans devoir payer de pénalité financière ou de l'impôt sur les gains en capital.

Nous pouvons vous aider à simplifier vos diverses sources de revenu de retraite, à réduire l'impôt à payer et à établir le bon programme de retraits pour votre situation particulière et vos objectifs de retraite. Nous reverrons votre plan périodiquement afin qu'il tienne compte des changements qui pourraient survenir dans votre vie, comme la nécessité de prendre soin de vos parents ou de voir à vos propres besoins de soins de santé. Et si vous désirez continuer à planifier votre vie à la retraite en fonction d'une paye régulière – comme durant votre vie active – nous pouvons aussi le faire pour vous.

Nous pouvons vous aider à simplifier vos diverses sources de revenu de retraite, à réduire l'impôt à payer et à établir le bon programme de retraits pour votre situation particulière et vos objectifs de retraite.



## Votre plan de retraite personnel

Vous avez passé votre vie à préparer votre retraite – et vous avez encore de nombreuses décisions importantes à prendre. Nous examinerons votre situation financière complète et nous établirons un plan évolutif conçu pour répondre à vos besoins de rentrées de fonds pendant toutes les années de votre retraite. Vous aider à transformer votre vision de la vie en réalité quotidienne – voilà ce que nous faisons de mieux.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui afin d'élaborer votre plan de revenu de retraite.



[ig.ca/fr](https://ig.ca/fr) / [f](#) / [X](#) / [v](#) / [in](#)

Ce document, rédigé et publié par IG Gestion de patrimoine, contient des renseignements de nature générale seulement. Son but n'est pas d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement précis ni de fournir des conseils juridiques, fiscaux ou de placement. Les lecteurs auraient avantage à obtenir des conseils adaptés à leur situation personnelle auprès d'un conseiller d'IG Gestion de patrimoine. Les marques de commerce, y compris IG Gestion de patrimoine et IG Gestion privée de patrimoine, sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales.

© Groupe Investors Inc. RET1373MA\_F (12/2024)